L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Succursale : 72 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI. 21 JUIN 1888.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

LSL

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semi-annuellement (Juin et Décembre) et les autres tirages se numérotent simplement de Janvier à Décembre.

Grand Tirage Mensuel.

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 10 JUILLET 1888

GRAND LOT: $30,000.

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500,	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $500, soit		$50,000
100 Lots de $300,		30,000
100 Lots de $200,		20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit		$99,900
999 Lots de $100,		99,900
3,134 Lots se montant à		$1,054,800

NOTE.—Les billets gagnant des lots capitaux n'ont pas droit à des lots et inversement les derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser en soussignant. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en employant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

RAPPELEZ-VOUS que la présente Compagnie n'est pas Responsable et Garantie par aucun tirage, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, incontestés dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Décisions rendues des centaines de fois depuis nombreuses années.

Nous déclarons, par le présent, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui sont en Donnes Foi.

Nous recommandons à nos Banquiers et à l'assurance, et les avec la plus grande honnêteté, à plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

[illegible]

COMMISSAIRES.

PETITES ANNONCES.

A. B. Philipps, notaire, 5 Canal Place, peut prêter sur hypothèque de $60 à $60,000.
20 déc—fin

CHEVAL perdu—Un poney de grandeur moyenne, couleur blanche en grise tachetée, crinière et queue blanches, marqué dans la crinière C. La personne ramenant l'animal au "Lafayette Sheet Store", au coin des rues Chartres et St-Philippe, sera libéralement récompensée.
21 juin—2t

A VENDRE.

A VENDRE—Grocerie et café avec installations. Le loyer est très bon marché. S'adresser rue Johnson et Bayou. 19 juin—3t

A VENDRE ou à louer, par ordre du propriétaire absent, la maison No 286 rue du Bayou, entre Claiborne et Derbigny; terrain 8 pieds sur-deux du trottoir; jardin, &c. Conditions libérales. 19 juin—7t

A VENDRE—chez F. A. Mangin, forgeron, No 73 Ste Anne, barrière en fer, balcons, vérandahs, colonnes, grilles de tombeau, portes de cavesnx, volets, toutes à moitié prix.
17 juin—

DEMANDES.

ON demande—Un bon cheval de famille doux et sans défaut. On en achètera qu'autant que le prix sera modéré. S'adresser C. G. B. No 511 Post office Box. 19 juin—

ON demande—Des fermiers avec leurs familles pour occuper, sans dépense, une grande habitation. S'adresser à "Farmer" 265 rue St. Mary, N. O.

Avis de présentation de Bills.

Mairie de la Nouvelle-Orléans,
Hôtel de Ville, 9 juin, 1888.

Conformément à l'article 48 de la Constitution, avis est par le présent donné, qu'une demande sera faite à l'Assemblée Générale de la Louisiane, pour le rappel de la loi 14 de 1877, et pour la remplacer par une loi qui aura pour but aux ordonnances actuelles de la ville de la Nouvelle-Orléans, réglementant l'industrie des vidangeurs.

JOS. A. SHAKESPEARE, Maire.
10 juin—5 j ce 30 j.

AVIS—Je donne par les présentes avis que je m'adresserai à la Législature de l'Etat de la Louisiane pour obtenir le paiement de mes honoraires comme sténographe dans l'affaire de l'Etat, par l'avocat-général, contre le juge Lansarus, No 9,846, Cour Supérieure de Louisiane.
W. ARTHUR McGUIRK.
8 juin—3fois 1 m

AVIS est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'un bill sera présenté à la session de l'Assemblée Générale de l'Etat, pour le rappel de la loi 14 de 1877, et obtenir l'autorisation de poursuivre l'Etat de la Louisiane dans la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, pour paiement de ce que l'Etat doit au soussigné.
WM. DURBRIDGE.
29mai—5fois 30 j.

28 mai 1888.

AVIS est ici donné qu'une application sera faite à la session actuelle de la Législature pour décréter une loi pourvoyant aux voies et moyens de drainer, purifier, etc., la Nouvelle-Orléans, et créant un Bureau de santé; Bureau ainsi revêtu du pouvoir d'imposer un assessment spécial pour les dites fins; Bureau qui sera revêtu du pouvoir d'imposer un assessement de la façon et pour le temps qu'il jugera nécessaire; toutes les anciennes qui seront en conflit avec elle.
29 mai—7fois 30 j

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Mary H. Bonny.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 18,776.—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Pierre Godefroy Bonny, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
21juin—21,26,30 Greffier.

Succession de Amelia Fletcher, veuve de James Victor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 22,472.—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les six jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Fletcher, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
F. A. LUMINAIS, Greffier.
20 juin—20 24 28

Succession de John P. Barnard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 22,939—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte intermédiaire présenté par William J. Maltby, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12juin—12,16,21

Succession de Veuve José Barba Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 24,364—Division B.—Attendu que Mme Rosa Barba, femme de Antonio Fornaris, a présenté une pétition en cette cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Veuve José Barba Sr, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
20 juin—20 24 29 Greffier.

Succession de Spencer Roan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 24,326—Division E.—Attendu que Mme Lesy Roan a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Spencer Roan, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
15 juin—15 20 23 Greffier.

Succession de Pierre Macon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 23,739—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Chas F. Weiss, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS.
15 juin—15 20 24 Greffier.

Succession de Charles Heidfercheid.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 24,696—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John H. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 juin—13 17 22

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Mme Regina Heyem vs ses créanciers—No 24,172—Division —Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de la pétitionnaire Mme Regina Santer, veuve de Leon Heyem, soit convoquée et tenue pardevant F. E. Kerhart, notaire en cette ville, No 26 Commercial Place, le samedi, 30me jour de juin 1888, à 11 heures A. M., pour prendre en considération et délibérer sur la demande de dit pétitionnaire pour un répit, et que toutes procédures contre la personne et les propriétés de dit pétitionnaire soient suspendues et que Ernest Monod, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nlle-Orléans, 25 mai 1888.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
27mai—3t ce 30 juin

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District, pour la paroisse d'Orléans—No 24,277—Division A—Isaac E. Levy & Son vs leurs créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires, la raison sociale de Isaac K. Levy & Son et Isaac K. Levy et Charles L. Levy, individuellement et comme membres de la dite société, soit convoquée et tenue pardevant William E. Kerr, notaire, à son bureau, No 28 rue Carondelet, en cette ville, le LUNDI, 23me jour de juillet 1888, à 11 heures a. m., dans le but de considérer et décider sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit, et dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes susdites et leurs biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Sam Henderson Jr., Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 19 juin 1888.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
20 juin—3t au 23 juil

Otto F. Brieske vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 23,021—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par R. F. Casanova, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
12 juin—12 16 21 Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Chas F. Rosling vs ses créanciers—No 24,183—Division C—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire Chas F. Rosling soit convoquée et tenue pardevant F. E. Kerhart, notaire en cette ville, No 26 Commercial Place, le samedi, 30me jour de juin 1888, à 11 heures A. M., pour prendre en considération et délibérer sur la demande de dit pétitionnaire pour un répit, et que toutes procédures contre la personne et les propriétés de dit pétitionnaire soient suspendues et que Ernest Monod, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nlle-Orléans, 25 mai 1888.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
27mai—3t ce 30 juin

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de ménage, d'instantanés, d'un photographe, de livres, d'outils, d'une montre, d'articles de pêcheur, de substances chimiques, etc.

The Diamond Match Co. vs Geo. W. Hill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,849—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 de la rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74, rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres.

Un vaste assortiment de meubles de ménage de valeur, comprenant des matelas, des semblers, draps, oreillers, couvertures, nattes, assez ombrelle, cannes, etc.

1 montre de dame—un REN. en argent massif, 1 pêchoir et autres articles pour pêcheurs, etc.

24 volumes et un lot de mappes, une lorgnette d'opéra, etc.

1 boîte d'outils de charpentier, 1 banc de travail, 1 boîte de substances chimiques, etc.

4 paquets d'instantanés de photographe et divers autres articles, etc.

Le tout selon un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
14 juin—14 19 23 24

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente importante par le shérif civil de la paroisse d'Orléans d'un intérêt de valeur dans la fabrique à vapeur Entreprise pour la manufacture de persiennes, portes, chassis et fabrique de moulos, ainsi que les chantiers de bois, érigée en cette une dans les lises dans l'Ilet borné par les rues Toulouse, St. Louis, Basin et Franklin.

Dans l'affaire de Philip W. Sherwood vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 23,841—En vertu d'un ordre de vente daté le 12 juin, 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, au local Nos. 171 à 181 rue St. Louis, coin Franklin, le MARDI, 26 juin 1888, à 11 heures a. m., la propriété décrite ci-dessous sur laquelle Francis Martin, de cette ville, a un nantissement d'après un acte de nantissement passé pardevant James Fabry, notaire, daté le 19 novembre 1887, à savoir:

Les deux tiers indivis et intérêt de Philip W. Sherwood dans la propriété, ma hine pour travailler le bois, bouilloires, pompage, governor, arbres de couche, poulies, belting, outils, instrumente, modeles, dessins, stock manufacturé, bois brute et de charpente, quincaillerie, glaces, meubles de bureau, etc., contenant dans les bâtisses sur l'Ilet borné par les rues Toulouse, St-Louis, Basin et Franklin, dans cette ville, aussi les bâtisses additionnelles et les améliorations, chantiers, buggy et barnais dans l'édit local; au fait tout le matériel appartenant à la Fabrique à vapeur Entreprise pour la construction des chassis, persiennes, portes et manufacture de moulies et les chantiers de bois, aussi le même intérêt indivise dudit Sherwood dans toutes les comptes courants, et les dettes sociales de Alexander Smith & Cie., une action du stock du New Orleans Loan & Building Association et une action du stock du Mechanics, Lumbermen & Dealers Exchange, le tout é ant expliqué plus minutieusement et plus amplement décrit dans l'inventaire de la société dissoute de la Fabrique de Alexander Smith & Cie., inventaire fait le 3 octobre 1887, auquel il est référé et qui fait partie spéciale dudit acte de nantissement mentionné ci-dessus, exécuté pardevant James Fabry, notaire en cette ville, le 19 novembre 1887.

Exceptant cependant:

Telle partie du stock manufacturé et bois brut et de charpente, arbres de couche, poulies, hangars, quincaillerie et verre et une pompe Knowles, dans bâtiss pour scier et tourner, qui appartient en sus de l'Ill. Philip W. Sherwood peut collecter:

Qui a été libéré du nantissement, de temps en temps par le dit Francis Martin pour accommoder le dit Sherwood.

Toute la propriété ci-dessus décrite ayant été incorporée de nouveau par le shérif civil le 13 juin 1888.

Les deux tiers indivis et intérêt du dit Philip W. Sherwood dans toute la propriété ci-dessus offerts et vendus d'après le dit nouvel inventaire pris par le dit s ériff civile 13 juin 1888 et qui peut être inspecté à la Succursale.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15 juin—15,19 23 26

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriétés améliorées de valeur formant le coin de la rue Marais et de la Promenade Carondelet ainsi que le coin des rues Marais et Bellecastle.

Jean Pierre Carrère vs Giovanni Arata.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 24,105—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 de la rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 7 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que toutes les dépendances qui s'y rattachent, situé dans le second district de cette ville, dans l'Ilet borné par la Promenade Carondelet, les rues Marais et St Pierre, désigné comme lot No 8 de l'Ilet No 54, mesurant, au pied français, 30 pieds de face à la rue Marais, sur 85 pieds 9 pouces de profondeur, et 2 lignes de face à la Promenade Carondelet, sur 88 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur et face à la rue Marais, 85 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne latérale opposée; le tout conformément à un plan dressé par J. Communy, arpenteur, daté du 1er décembre 1885, et signé par Joseph Cuvellier, notaire de cette ville, et formant le coin de la rue Marais et de la Promenade Carondelet, ainsi que le coin des rues Marais et St-Pierre.

Acquis par le défendeur, à titre d'achat, de Thomas Estata, par acte reçu devant Octave Morel, notaire, le 19 février 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 juin—6 13 20 27—3 7 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE IMPORTANTE

D'un grand lot de Groceries de famille et de chaise,

Vins, Liqueurs, Whiskies, Etc. Aussi, Comptoirs, Etagères, Installations, Etc.

—Aussi—

Un Mulet, deux Charrettes, un lot de Harnais, Divers, Etc.

Dans l'affaire de H. P. Poupart vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 24,138. — En vertu d'un ordre de vente, daté le 11 juin 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, au local, aux rues Bienville et Tonti, le VENDREDI, 22 juin 1888, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de 50 pieds de vins et liqueurs, tonti contenant du dit local, contenant un grand assortiment de groceries, installations, etc.

Aussi, un mulet, deux charrettes, un lot de harnais, etc., le tout d'après un inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans, et Syndic Provisoire dans l'affaire ci-dessus.
11 juin—12,16,19,22

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE DE District, Paroisse d'Orléans.
D'ORLEANS—No 24,014. Division E.

Dans l'affaire de Jean Marie Laporte demandant une monition.

A tous ceux que cela concerne, salut:

Attendu qu'à une vente publique pour taxes, faite dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 2 avril 1887, par Charles Cavanac, collecteur de taxes d'Etat des districts inférieurs de la Nouvelle-Orléans, conformément à la loi 14 de 1877, il a été adjugé à l'Etat de la Louisiane, à la session de 1884, loi No 82 approuvée le 10 juillet 1884, pour obtenir le paiement des taxes d'Etat et de ville non payées dues sur les propriétés et après décrites pour les années 1877 et 1879, assessées au nom de (inconnu):

Description de la propriété

1° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Second District de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme le No 5 dans l'Ilet No 314, borné par les St-Philippe, Ursulines et Rocheblave et Tonti, le dit lot No 5 mesurant 68 pieds sur la rue St. Philippe, sur une profondeur de 100 pieds;

2° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Second District de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 6, dans l'Ilet No 314, borné par les rues Rocheblave, St. Philippe, Ursulines et Tonti, le dit lot No 6 mesurant 106 pieds sur la rue Rocheblave, sur une profondeur de 100 pieds;

Attendu que à ladite vente, Jean Marie Laporte est devenu l'acquéreur et l'adjudicataire desdites propriétés, le prix d'adjudication de la première mentionnée décrite étant de cinq dollars, et pour la propriété secondement décrite de vingt un dollars; que le 28 avril 1887, lesdites propriétés ont été transférées audit Jean Marie Laporte, en vertu de deux actes de vente passés pardevant Alphonse Rankin Notaire, et enregistrés respectivement, conformément à la loi, au bureau des Aliénations de la paroisse d'Orléans, dans le livre A, folio 6;

Et, attendu que Jean Marie Laporte s'est adressé à cette cour pour une monition en annonce, conformément à la loi des hypothèques 2370, 2371, 2372 et 2373 de la loi No 95 approuvée le 19 mars 1870, comme comme les Statuts Révisés de la Louisiane;

Toutes les personnes intéressées qui ont à faire valoir un droit, un titre ou une réclamation quelconque contre les propriétés ci-dessus décrites, par suite d'une hypothèque quelconque dans les procédures, de la publication des annonces, de la description des dites propriétés, ou de l'adjudication et vente de laquelle s'est opérée la vente, ou de toute irrégularité ou illégalité dans les assessements, les avis, les demandes, les annonces, le temps ou le mode de la vente dans laquelle le demandeur est devenu l'acquéreur, ou de tout autre manquement quelconque sont, par les présentes, prévenues, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans d'avoir à déduire dans les trente jours à partir de celui où cette monition paraîtra pour la première fois dans les journaux, les raisons pour lesquelles la vente aurait dûte ne sera pas confirmée et homologuée.

Nouvelle-Orléans, 7 mai 1888.
(Signé) ALBERT VOORHIES, juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN Député greffier.
9mai—3t ce 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—John McGuinness vs. ses créanciers—No 24,226—Ordre—Qu'une réunion des créanciers de John McGuinness soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire en cette ville, le 6 de juillet 1888, à 10 heures a. m., pour voir sur son application pour un répit d'un, deux et trois ans pour payer ses dettes en versements égaux et sans intérêt; que Aug. Rerman, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle, jusqu'à nouvel ordre de cette cour, toutes procédures contre sa personne et ses biens soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 30 mai 1888.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme,
A. Lesure, Député Greffier
30mai—3t ce 30 j.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil de propriétés de valeur sur la rue du Canal, et ailleurs, à un long crédit.

Succession de Edward S. Wurzburger.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,937—En vertu d'un ordre de vente daté du 1er juin 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 30 juin 18 8, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Miro, Dumaine, Galvez et St. Philippe, désigné par le numéro sept, sur un plan dressé par Castaing et Gimbrède, arpenteurs, le 11 juin 1836, déposé en l'étude de Philippe Lacoste, ancien notaire de cette ville. Le dit lot mesure, d'après ce dit plan, trente six pieds quatre pouces et cinq lignes de face à la rue Miro, sur une profondeur de cent soixante douze pieds onze pouces une ligne, mesure plus approchée de la rue St. Philippe, et de cent cinquante neuf pieds quatre pouces deux lignes et quart sur le côté du Dumaine et trente huit pieds deux pouces et une ligne de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec tous les droits, toutes les voies, tous les privilèges et toutes les dépendances s'y rattachant d'une façon quelconque.

Cette propriété a été acquise, par voie d'achat, de Bernard Kelly, le 5 de mai 1867, par acte passé pardevant feu William J. Castell, notaire de cette ville; ladite propriété appartenant à la communauté existant entre feu Antoine Zanoli et sa défunte épouse Teresa Civenda, dont la part étant échue en héritage à sa fille Mme Marie Elizabeth Zanoli, femme de Jean Moll, junior.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29mai—29—juin 5,12,19,26,30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée de valeur, connue comme le No 331 rue Dumaine, entre les rues Roman et Pl. leur.

John Petit vs. Henry Tiavan et al. (Alice Bonfelet, veuve de Henry Tiavan, et Charles Louque)

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 24,162—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet No 236, borné par les rues Dumaine, St Philippe, Roman et Prieur, désigné comme le lot No 21 sur les livres des assesseurs de la Nouvelle-Orléans et comme lot No 1 sur un plan de C. de Armas, en date du 20 juillet 1854, déposé en l'étude de Onésiphore Drouet, ancien notaire; conformément au dit plan, la dite propriété mesure, au pied anglais, 31 pieds onze pouces de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de cent soixante-neuf pieds quatre pouces et six lignes de face à la rue Roman et 31 pieds trois pouces et cent soixante-neuf pieds deux pouces et trois lignes sur l'autre côté touchant au lot No 2 de ladite division, et 31 pieds trois pouces dans le fond. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations connues par le No 331 rue Dumaine, Faubourg Tremé, et ayant été acquis de Jean Vivant de Z. Bruenn par acte passé pardevant A. Doriocourt, notaire, le 19 janvier 1883, enregistré au Bureau des Transferts, livre 117, folio 346.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
5 juin—5 12 19 26 juil 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Citiens' Bank of Louisiana vs Mme Justine Durel, veuve de Bernard Fouchet.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No. 23,363—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, de la propriété ci dessous décrite, à savoir:

Un lot de terre situé dans cette ville, 2me district, dans l'Ilet borné par les rues St Pierre, Bourbon, Orléans et Dauphine, mesurant 30 pieds trois pouces de face à la dite rue St-Pierre sur une profondeur d'a peu près soixante-dix pieds, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances, tel qu'il est le dit lot de terre. Ensemble avec quarante-cinq actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachées et y dévolues.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant pour payer la réclamation du plaignant, savoir: une somme de trois cent quinze dollars ($315 00) montant du dit prêt d'actions avec dix pour cent d'intérêt à partir du premier mars 1887 et une autre somme de six cent trente dollars ($630) le montant des dites contributions des dites actions avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt dix dollars ($90) à partir du premier décembre 1881 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1882 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1883 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1884 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1885 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1886 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1887 et tous les frais dans ce procès et la vente et les taxes dues sur la dite propriété.

L'acquéreur en outre assumera le reste des dites actions hypothécaires qui n'ont pas encore dû mais qui est sujet à être appelé conformément à la charte et aux lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: la somme de trois mille quatre cent vingt dollars ($3,420) et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane conformément à sa charte et lois.

Et le reste, s'il y en a, du prix d'adjudication comptant.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29 mai—29—juin 5, 12, 19, 26 30.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un lot de terre de valeur formant l'encoignure des rues Milan et Perrier, dans l'Ilet borné par les dites rues et les rues Berlin et Prytanée, avec bâtisses et améliorations.

Walter D. Denegre vs St. J. Andrus.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,198—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que toutes les dépendances, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Milan et Perrier, étant la même propriété acquise par le défendeur de John F. Lowe, par acte passé pardevant A. Duplantier, notaire en cette ville, le 27 avril, 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19 juin—19,19,26—juil 3,10,14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Paul E. Théard vs. Antoine Zanoli et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 22,969—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 de la rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Second District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Miro, Dumaine, Galvez et St. Philippe, désigné par le numéro sept, sur un plan dressé par Castaing et Gimbrède, arpenteurs, le 11 juin 1836, déposé en l'étude de Philippe Lacoste, ancien notaire de cette ville. Le dit lot mesure, d'après ce dit plan, trente six pieds quatre pouces et cinq lignes de face à la rue Miro, sur une profondeur de cent soixante douze pieds onze pouces une ligne, mesure plus approchée de la rue St. Philippe, et de cent cinquante neuf pieds quatre pouces deux lignes et quart sur le côté du Dumaine et trente huit pieds deux pouces et une ligne de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec tous les droits, toutes les voies, tous les privilèges et toutes les dépendances s'y rattachant d'une façon quelconque.

Cette propriété a été ac